

## Décision modificative n°2 du 8 novembre 2012

### Intervention d'ouverture de Pierre CAMANI Président du Conseil général, Sénateur de Lot-et-Garonne

Mesdames et messieurs les Conseillers généraux,  
Chers internautes,

Tout d'abord, quelques précisions sur le déroulement de notre session d'aujourd'hui. Après les interventions d'ouverture et le débat qui s'en suivra, le rapporteur du budget, Marcel CALMETTE, présentera la Décision Modificative n°2. Conformément au Règlement Intérieur, il nous faut dès à présent désigner un secrétaire de séance et approuver le compte rendu de la session précédente.

#### *Désignation*

En préalable, je vous rappelle que la démission de notre collègue Jean-Claude GOUGET nous appelle à compléter la Commission Permanente. Il s'agit d'une décision de pure forme qui oblige cependant à l'ouverture d'un délai d'une heure pendant lequel les candidatures au poste vacant doivent m'être communiquées (article L. 3122-5 alinéa 2 du CGCT).

Je mets donc au vote le rapport n°8009 relatif à la décision de compléter la Commission Permanente.

Le délai d'une heure est ouvert.

Chers collègues, je vous propose que nous poursuivions le déroulement habituel de cette séance.

Conformément au Règlement Intérieur, je demande aux présidents de Groupe de bien vouloir transmettre au secrétariat de l'Assemblée leurs éventuels projets de motion.

-----  
Mes chers collègues,

Cette deuxième décision modificative s'inscrit dans une conjoncture particulièrement difficile. Les effets du ralentissement économique mondial s'étendent à notre pays si bien que les indicateurs du mois d'octobre restent préoccupants. La crise est mondiale, elle est aussi européenne. Comme l'a rappelé le Premier Ministre Jean-Marc AYRAULT, sa gravité est exceptionnelle.

Au plan national, l'activité continue de se replier tant dans les services que dans l'industrie.

Si la prévision de croissance de l'INSEE reste stable, la création de richesses dans notre pays demeure insuffisante pour inverser, immédiatement, la courbe du chômage. Le 24 octobre, Pôle emploi indiquait que le nombre des demandeurs d'emploi de catégorie A (ceux n'ayant pas du tout travaillé dans le mois), progressait de près de 47 000 personnes (+1,6%). Cette dernière hausse ne constitue pas une surprise. Elle porte à 3 057 900 le nombre de nos concitoyens privés d'emploi. Une nouvelle fois, la hausse est particulièrement marquée chez les jeunes - + 2,2% - et chez les seniors : + 2,3%.

Cela fait 17 mois que le chômage progresse sans discontinuité. C'est une tendance lourde que le ministre de l'Emploi, Michel SAPIN a qualifiée avec des mots simples et réalistes, je le cite : « *C'est comme un navire lancé à pleine vitesse sur un obstacle* ».

Au-delà des chiffres, il y a la détresse et le désarroi de milliers d'hommes et de femmes, de jeunes et de familles étranglés par la pauvreté et la précarité. 17 mois, c'est long surtout pour celles et ceux qui souffrent. L'impatience de nos concitoyens se manifeste le plus souvent avec une dignité exemplaire. Elle n'en est pas moins légitime ! Mais, je le dis avec force, aucun gouvernement, aucune majorité, ni la meilleure volonté du monde ne peut, en un instant, arrêter un paquebot lancé à pleine vitesse.

Pour autant, tout doit être fait et tout sera fait pour éviter la collision. Le Gouvernement tout entier et sa majorité rassemblée à l'Assemblée nationale comme au Sénat, sont sur le pont pour redresser la barre et donner un nouveau cap à notre pays. Au soir du 6 mai, nous nous attendions à trouver une situation difficile ! Elle était plutôt en réalité catastrophique.

François FILLON lui-même a fini par reconnaître que l'annonce de nombreux plans sociaux avait été retardée pour des raisons...que la raison ignore !

Alors, oui, le gouvernement est au travail. C'est un gouvernement de combat, un gouvernement entièrement concentré à l'immense tâche du redressement de la France.

La priorité du Gouvernement c'est l'emploi avec notamment le Pacte de compétitivité annoncé cette semaine par le Premier Ministre et dont les mesures devront permettre à la France d'enrayer le déclin de son économie et de retrouver le chemin de la croissance.

Le rapport de Louis Gallois a dressé un bilan accablant de l'inaction des gouvernements qui se sont succédés au cours des 10 dernières années.

Avec 35 mesures concrètes et en agissant sur 8 leviers de la compétitivité, le gouvernement relève aujourd'hui ce défi majeur: inverser la spirale infernale dans laquelle est enfermé notre pays et retrouver le chemin de la performance économique.

L'allègement du coût du travail de 20 milliards par an par le biais d'un crédit d'impôts, l'accès à des financements accessibles et performants pour les TPE et les PME, la garantie d'un cadre réglementaire et fiscal simplifié et stable, l'aide à l'innovation et à l'export, vont permettre aux entreprises de retrouver des marges de manœuvre pour se développer et se battre face à la concurrence mondiale. Au final c'est l'emploi qui sera le grand bénéficiaire de ces mesures.

Ce pacte permettra de renforcer notre modèle républicain en conjuguant harmonieusement compétitivité et solidarité, responsabilité et dialogue, effort et justice. Mais son succès suppose l'engagement de l'ensemble des acteurs de l'économie française : entreprises, partenaires sociaux, collectivités. Nous avons besoin d'un consensus national dans l'indispensable effort de redressement de notre pays, loin des batailles politiciennes ou des postures dogmatiques. Nous devons travailler ensemble pour réussir ensemble.

La création des emplois d'avenir et l'instauration des contrats de génération constitueront un autre levier pour gagner la bataille de l'emploi. Le Conseil général s'engagera totalement dans le dispositif des emplois d'avenir, tout comme de nombreuses collectivités, de tout bord politique au demeurant. Le mois prochain, je convoquerai notre assemblée pour examiner dans le détail la mise en œuvre de ce dispositif pour l'emploi des jeunes sans qualification.

La France a changé de direction. L'équipe qui entoure Jean-Marc AYRAULT est solide, rigoureuse et déterminée à réussir. Je salue tout particulièrement le travail accompli par Jérôme CAHUZAC. En temps de crise, il fallait un homme de caractère et d'expérience au Ministère du Budget. Il est l'homme de la situation et il assume sa fonction avec un engagement et un talent reconnu de tous. C'est une chance et un honneur pour le Lot-et-Garonne.

Si je m'attarde sur le contexte politique national, c'est que désormais, avec l'Etat, nous travaillons ensemble dans la même direction : celle du redressement dans la justice.

Les collectivités territoriales riches de leur diversité, de leur histoire, de leur culture, font la force, la richesse et l'avenir de notre Nation. Il était essentiel qu'elles soient de nouveau entendues et reconnues.

C'est tout l'enjeu de l'acte 3 de la décentralisation conduit dans la concertation par le Gouvernement. Il était, en effet devenu nécessaire de revisiter et de clarifier enfin les compétences de chaque niveau de collectivités – Etat inclus – et de refonder pour les sécuriser, les relations entre l'Etat et les collectivités.

Cette démarche n'a qu'un seul but : faire en sorte que nous soyons plus utiles et plus efficaces au service de nos concitoyens. Les Etats généraux de la démocratie territoriale, organisés à l'initiative du Sénat les 4 et 5 octobre derniers ont rassemblé tous les territoires de notre pays. Cette initiative qui a rassemblé au-delà des sensibilités politiques a été particulièrement féconde. Car nous savons que les pays qui réussissent le mieux dans la compétition mondiale sont ceux qui sont capables de fédérer tous les acteurs autour d'un même dessein. La démocratie locale, c'est d'abord une exigence de citoyenneté, mais c'est aussi un levier de croissance. C'est pourquoi, il était urgent de faire à nouveau confiance à l'intelligence des territoires.

Les Etats généraux de la démocratie territoriale ont été force de proposition. C'était l'objectif lorsque nous les avons préparés, ici en Lot-et-Garonne, à Tonneins le 22 septembre dernier. Au regard de la qualité des échanges de cette réunion, je crois pouvoir dire que la contribution lot-et-garonnaise aux Etats généraux a été utile et efficace.

Nos concitoyens ne s'y trompent d'ailleurs pas lorsqu'ils renouvellent régulièrement leur attachement à leur département. Ce n'est pas seulement parce que notre collectivité constitue un pilier de la République, vieux de plus de 200 ans ! Ce n'est pas seulement parce qu'il possède une identité forte et qu'il représente un espace de vie cohérent, à l'instar de nos communes.

Mais c'est essentiellement parce qu'il constitue avec les communes, et pour moi ce couple est indissociable, l'échelon de proximité par excellence. Depuis plus de deux siècles, le Département a su s'adapter et innover en permanence pour répondre aux besoins des hommes et des territoires. Au demeurant, c'est la conclusion de la résolution adoptée à l'unanimité lors du dernier congrès de l'ADF : « Les Français sont attachés à leurs communes et à leurs Départements qui sont les vrais acteurs publics de la proximité au côté d'un Etat garant de l'égalité territoriale et citoyenne ».

Oui, mes chers collègues, je suis convaincu que vous vous réjouissez, comme moi, de l'abandon des chimères envisagées par le précédent gouvernement et du fait que l'Etat fasse désormais preuve de pragmatisme en reconnaissant trois niveaux de collectivités qui ont chacune leur place et leur légitimité : la Région, le Département et la Commune.

L'Etat a compris qu'il avait besoin des départements, non pas pour satisfaire quelques « barons locaux », mais bien pour décupler l'action publique, lui redonner de la force pour redresser le pays.

--- ---

Venons en maintenant au contexte local.

En Lot-et-Garonne, malheureusement, la conjoncture est conforme à la tendance nationale. Le nombre des liquidations judiciaires augmente sensiblement, de nombreux emplois salariés ont été détruits au deuxième trimestre si bien que le taux de chômage s'établit à 10,3% contre 9,8% en moyenne régionale et 9,7% au national. Sur l'année, le taux de chômage a progressé de 0,8 point en Lot-et-Garonne contre 0,6 point en France métropolitaine. On constate une accélération par rapport au trimestre précédent, même si les chiffres de septembre pour le Lot et Garonne sont les moins mauvais d'Aquitaine.

La crise économique et sociale s'étend à notre département. C'est une réalité que nous devons regarder en face.

C'est pourquoi, le Département agit plus que jamais, aux côtés des entreprises du territoire, par des actions, de court et long terme, destinées à améliorer la compétitivité des entreprises et des filières, mais également par des actions structurelles pour améliorer l'environnement global de l'activité économique.

Le Conseil général fonde sa stratégie autour de 3 objectifs complémentaires :

Premièrement, nous développons les filières locales au service de l'emploi. C'est la politique de mise en réseau des entreprises à travers des actions de structuration des filières.

Le succès sans précédent auprès des entreprises de l'appel à projet cluster est un encouragement. Une cinquantaine d'entreprises se sont mobilisées autour de cette démarche. Cela démontre, s'il en était besoin, leur volonté d'innover et de se développer.

C'est ensuite, le développement des territoires et de l'entrepreneuriat en encourageant l'investissement et l'innovation. Le succès de l'avance remboursable, nouveau régime d'aide auprès des entreprises issues du schéma de développement économique, est un bel exemple du nouveau jeu gagnant/gagnant que le Lot et Garonne joue avec les entreprises.

Enfin, le Département investit pour renforcer l'attractivité du Lot-et-Garonne. La mise en place d'infrastructures de communication modernes et performantes, je pense à la voirie mais au très haut débit, constitue un soutien indirect, mais non moins important aux entreprises et aux porteurs de projets.

Si l'actualité met en lumière les difficultés de certaines de nos entreprises, je veux aussi souligner les quelques beaux succès qui soutiennent le développement de notre département.

Ainsi, grâce à l'aide du Conseil général, BONCOLAC a décidé de se maintenir sur le site de l'Agropole et de créer 50 emplois nouveaux en 2013. L'agropole arrive d'ailleurs à saturation c'est pourquoi le Conseil général participe activement à son extension à travers le projet d'agropole III qui verra la viabilisation d'une surface complémentaire de 20 hectares.

Je citerai aussi ATN à Fauillet qui continue de se développer et envisage 50 recrutements pour les deux années à venir. Toujours à Fauillet, RAPID'HOME devrait également créer une quarantaine d'emplois. METALTEMPLE Aquitaine à FUMEL poursuit ses investissements et ses recrutements, tout comme Fonroche. D'autres exemples mériteraient d'être développés ; je pense à GOUPIL Industrie à Bourran ou encore ASQUINI et CREUZET à Marmande ou Boalia à Tonneins.

Nous assistons néanmoins à un étrange paradoxe ; dans le même temps où le nombre de demandeurs d'emploi augmente fortement, certaines filières, notamment industrielles, peinent à trouver une main d'œuvre qualifiée. C'est pourquoi nous avons souhaité élaborer en partenariat avec l'Etat une convention destinée à favoriser le recrutement et la formation de salariés dans le secteur de la métallurgie. Il s'agit d'une première et, si cette initiative s'avère concluante, nous pourrions envisager de l'étendre à d'autres secteurs d'activités, en étroite partenariat avec les Chambres consulaires, institutionnels et acteurs socio-économiques locaux.

Oui mes chers collègues, les entreprises lot-et-garonnaises savent que nous sommes à leurs côtés, avec la Région et l'Etat, pour créer les conditions les plus favorables possibles à leur développement.

C'est d'ailleurs le message que les Ministres Pierre MOSCOVICI et Jérôme CAHUZAC sont venus délivrer la semaine dernière aux entrepreneurs lot-et-garonnais. Contrairement à ce que certains oiseaux de mauvais augure proclament à longueur de plateau de télévision, tout sera fait pour restaurer la confiance entre les entreprises qui créent de l'emploi et les pouvoirs publics.

C'est un message qui a été entendu par les chefs d'entreprises lot-et-garonnais et je crois pouvoir dire que des initiatives telles que la Banque Publique d'Investissement et le plan de soutien aux TPE et PME répondent véritablement aux préoccupations de nos entreprises.

A ce titre, je rappelle que le plan marketing économique de notre département se met en place en étroite concertation avec nos partenaires consulaires. Je crois également que nous pouvons tous nous réjouir du bilan d'étape du Schéma de développement Economique dont les premiers résultats sont à la hauteur des ambitions que nous nous étions assignées.

A ce jour, 21 actions sur les 23 inscrites dans le SDE ont été achevées ou engagées. Je salue l'engagement exemplaire de Jacques BILIRIT qui suit ce dossier au jour le jour avec réactivité et pragmatisme.

Un mot, ensuite, sur le bilan de la dernière saison touristique. Comme au niveau national, pour de multiples raisons, il est plus défavorable que la saison précédente. L'été 2012 a mis à rude épreuve les professionnels du tourisme car si 48% d'entre eux ont maintenu un niveau de fréquentation équivalent à 2011, 42% enregistrent une diminution de leur activité.

J'observe cependant que le tourisme « vert » monte en puissance puisque les sites de baignade et de loisir en plein air ont bien tiré leur épingle du jeu, profitant d'un mois d'août nettement plus ensoleillé cette année.

Dans ce domaine, de nombreux projets de développement, dont certains très aboutis, existent et devraient permettre la création d'emplois, tout en améliorant la qualité de vie des habitants.

Je pense au projet de réhabilitation du lac et du camping de Lamontjoie, à la modernisation du domaine touristique de Gavaudun, ou à l'ambitieux et prometteur projet de création d'une base de loisir au lac de Tournon d'Agenais, investissement de près de 10 millions d'euros.

Enfin, je pense au développement du parc Walibi Aquitaine. Contacté par les responsables de la Compagnie des Alpes, j'ai pris l'initiative de réunir autour du Conseil général en début de semaine, tout comme je l'avais fait pour Fonroche, l'ensemble des éventuels partenaires de l'opération : Compagnie des Alpes, Etat, Région, Communauté de communes, commune, Comité Départemental du Tourisme. Le parc Walibi Aquitaine et la Compagnie des Alpes nous ont annoncé leur intention de favoriser à court terme, 2013 ou 2014, la création d'une résidence touristique accolée au parc, permettant d'asseoir la destination touristique de notre département. Ce projet s'accompagnera de l'acquisition de nouvelles attractions et, à moyen terme, de la création d'un aquaparc complémentaire au parc Walibi. La totalité des investissements est évalué, à ce jour, à près de 40 millions d'euros et les retombées en termes économiques et touristiques nous conduiront à soutenir là aussi activement ce projet

En matière agricole, la réforme de la PAC sera au cœur des enjeux des prochains mois. Le gouvernement se bat pour maintenir un budget européen cohérent synonyme de dotations identiques pour le prochain exercice. La France a à ce titre officiellement annoncé son intention de rejeter le projet de budget pluriannuel de l'Union européenne 2014-2020 si les crédits de la politique agricole commune n'étaient pas maintenus.

En outre, le gouvernement saura tirer les enseignements de la crise de 2008 pour lutter, au plan européen, contre la volatilité des prix agricoles. La mise en œuvre de mécanismes de régulation sera cruciale. C'est une priorité du nouveau ministre de l'Agriculture.

Localement, le Conseil général poursuit sa mise en œuvre des mesures et préconisations issues des Etats Généraux de l'agriculture.

Raymond Girardi soumettra ainsi à votre vote plusieurs dossiers importants, tels qu'un soutien à un projet de développement de la culture de stévia, une participation à un dispositif de valorisation de la connaissance des ressources en eaux souterraines, ainsi qu'au plan pluriannuel régional de développement forestier.

Nous vous proposerons également d'adopter une action spécifiquement dédiée à la filière caprine qui rencontre de nombreuses difficultés.

Vous le constatez, mes chers collègues, nous nous situons donc très clairement dans une perspective de défense et de promotion de l'ensemble de l'économie lot et garonnaise dans ses spécificités et ses atouts.

C'est dans cet état d'esprit que nous travaillons actuellement à peser de notre poids légitime dans la redéfinition de la politique européenne de cohésion.

Après la Politique Agricole Commune, la politique régionale est le second budget de l'Union Européenne, soit 36 % du « petit » budget communautaire. Elle vise à faire converger le niveau de

développement socio-économique des différentes régions de l'Union. 308 milliards d'euros lui auront été dédiés sur la période 2007-2013, dont 14 milliards d'€ pour la France et 766 millions d'€ pour l'Aquitaine.

Cette politique de cohésion, nous la rencontrons au quotidien dans notre travail d'élu ou de responsable économique sous les sigles désormais bien connus de :

- FEDER, le Fonds européen de développement régional qui finance les infrastructures, le développement des PME, les actions pour l'éducation, la santé, la recherche
- FSE, le Fonds social européen qui finance la formation professionnelle, l'aide à l'emploi et l'insertion

Nous parlons aussi couramment le langage du FEADER, le Fonds Européen Agricole pour le développement Rural, qui dépend lui de la PAC, et se trouve plus spécifiquement orienté vers le développement rural.

Ces fonds sont autant d'outils à notre disposition pour le financement des projets du territoire, qu'ils soient privés ou publics.

Ils font actuellement l'objet d'une redéfinition pour la période 2014-2020, et il nous a semblé utile d'en tirer un bilan à la fois positif mais aussi critique, car force est d'admettre que les inégalités au sein de la région Aquitaine n'ont pas décliné. Les zones à dominante rurale, parce qu'elles ont fait l'objet de trop peu d'attention au cours de la décennie écoulée, ont davantage subi la crise que leurs homologues métropolitaines ou littorales.

Depuis trois mois, nous avons donc conduit un travail approfondi aux côtés des autres départements aquitains afin de faire valoir auprès de la DATAR les attentes des territoires ruraux.

L'objectif affiché pour la période 2007-2013 portait sur la promotion de l'économie de la connaissance et le renforcement des capacités d'innovation au profit de la compétitivité de l'économie régionale. Pour légitimes qu'ils soient, ces objectifs n'ont pas permis d'enrayer le déclin productif de la frange intérieure de l'Aquitaine amorcé au cours de la décennie passée.

Il nous est donc apparu utile, à l'aube d'une nouvelle génération de programmes opérationnels, d'insister sur nos besoins propres : les services à une population qui vieillit, la formation des jeunes pour mieux les positionner sur le marché du travail, les TPE-PME qu'il convient d'accompagner dans leur développement, l'habitat qui conditionne une bonne part de l'activité économique privée ou encore les infrastructures numériques attendues par les citoyens et entreprises du département.

Vous le voyez, nous ne restons pas inerte en matière d'anticipation et de préparation de l'avenir.

2 politiques départementales l'illustrent particulièrement. Je veux parler du développement de l'accès au très haut débit et des problématiques liées à la démographie médicale.

Le déploiement de la fibre optique, comme celui du fil de cuivre hier pour le téléphone, constitue un enjeu majeur pour la compétitivité de notre département. Nous avons fait le choix d'être les premiers en Aquitaine, et parmi les premiers en France, à nous lancer dans ce dossier. Nous voulons ainsi éviter les erreurs du passé avec les surcoûts du déploiement du Wimax, et faire en sorte, en mutualisant les coûts et en bénéficiant des premiers des financements disponibles au niveau national et européen, de réussir ce projet à un coût moindre que celui annoncé.

Un pas important a été franchi avec la formalisation de l'architecture du syndicat mixte départemental pour la montée en débit et le très haut débit. Le mois dernier, dans cette salle, sur invitation conjointe du Conseil général, du Conseil régional et du SDEE 47, nous présentions un projet d'investissement majeur à nos partenaires autour d'une idée simple : unir nos forces sur un projet commun.

Et je dois dire ma satisfaction de constater le sens des responsabilités des intercommunalités lot et garonnaises qui ont répondu présentes à cet appel, tout comme le Conseil régional qui se propose

d'allouer deux millions d'euros d'aide à l'investissement par an au bénéfice du Lot et Garonne pour la durée de l'opération. Je tiens aussi à saluer le SDEE pour sa réactivité et sa maturité dans la compréhension des enjeux de développement que véhicule le très haut débit. Le SDEE ira en effet lui aussi bien au-delà de ses compétences classiques pour permettre la concrétisation du dossier.

Dans les prochains jours, aux côtés des élus référents dans ce dossier que sont MM Bilirit et Esteban, nous soumettrons un projet de statuts aux intercommunalités susceptibles d'adhérer à la démarche.

Autre thème, autre préoccupation, autre partenariat, autre politique : la démographie médicale. Vous le savez, le système français d'organisation des soins dits « ambulatoires » souffre de nombreux maux qui portent à la fois sur l'évolution de la pratique de la médecine libérale, sur l'accès contraignant de sa pratique en milieu rural, sur les changements sociologiques profonds et l'évolution des modes de vie, qui conduit à ce que les jeunes professionnels aspirent à un exercice plus proche d'un standard de type salarial que du modèle libéral classique des années 70-80.

Face à cela, nous ne sommes pas restés inactifs. Nous avons pris là encore le parti de la concertation et de la démarche partenariale, aux côtés des professionnels, sous la houlette de Jean-Luc Barbe et Joël Hocquelet, pour anticiper ces transformations et n'être pas dépourvus quand viendront les départs massifs en retraite dans 3 à 5 ans.

Notre initiative en matière de définition d'aires de santé et de zonage prioritaire s'agissant des Maisons de Santé Pluridisciplinaires a trouvé une traduction concrète avec la pose, il y a 2 semaines, de la première pierre de la MSP de Duras. Par ailleurs, nous bouclons le financement d'autres projets très avancés à Casteljaloux, Penne d'Agenais ou sur le territoire du Grand Villeneuvois. Nous sommes le seul département de France à nous inscrire dans cette cohérence sanitaire et géographique.

Financements européens, très haut débit, démographie médicale : Le Lot et Garonne a un temps d'avance. Dans ces trois domaines, nous cherchons à conduire une politique d'ensemble, une politique d'anticipation pour toutes les parties du département, une politique qui fait converger l'urbain et le rural, qui n'oppose pas les territoires entre eux.

Aussi n'ai-je pas compris le mauvais procès qui m'est fait ces derniers temps de ne pas suffisamment soutenir la ville centre et sa périphérie.

Je comprends certes les motivations politiques de mon procureur de circonstance. Il cherche déjà à faire endosser par d'autres la responsabilité des promesses non tenues, car intenables, et des annonces non financées.

Mais je réfute cette argumentation sur une prétendue inégalité de traitement dont l'Agenais ferait les frais. Je rejette ces accusations pour des raisons objectives :

- D'abord dans les faits, puisqu'à mon accession à la présidence du Conseil général, j'ai veillé à ce que les villes, contrairement à la pratique de mes prédécesseurs, bénéficient de davantage de redistribution de la part du Département. Le contrat d'agglomération cosigné avec l'Agenais en est l'illustration évidente. Jamais le Conseil général ne s'est engagé dans un contrat d'agglomération avant notre arrivée. Et je pourrais citer d'autres interventions nouvelles dans les domaines de la culture, du logement ou des politiques sociales. Il y aura eu plus de 20 millions d'€ d'aides départementales engagées sur la période au bénéfice d'Agen et de la CAA ? Peut-on sincèrement faire davantage ?
- Ensuite sur le fond, car je ne tolère pas qu'on conteste la nécessité d'un soutien du Conseil général aux petites communes rurales, au motif qu'il faudrait concentrer les moyens non pas sur les plus grandes, mais sur la plus grande. Car si je suis le maire d'Agen dans ses calculs et ses raisonnements, il lui faut bon an mal an la quasi totalité du budget du régime d'aide bâtiments et travaux communaux pour assurer le financement de projets, dont certains apparaissent surdimensionnés et sous financés. Alors je le dis tout net, devant vous qui représentez le territoire dans son ensemble : il n'y aura pas de passe droit, pas de tarif

préférentiel, pas de discrimination à l'envers, pas de prime à la richesse. Il y aura de la justice et de l'équité entre les territoires, et c'est notre rôle d'y veiller. On ne développera pas le Lot et Garonne en aidant un canton sur deux ou une ville sur trois, on ne développera pas le Lot et Garonne en opposant le rural et l'urbain, en opposant les territoires en eux.

C'est d'ailleurs tout le sens de la révision des régimes d'aide qui sera soumise à votre approbation aujourd'hui.

Son équation est simple : comment, avec une même enveloppe budgétaire, contribuer à aider davantage de communes sur leurs principaux investissements ?

Là encore, nous avons fait œuvre de transparence et de pédagogie. Une concertation s'est déroulée durant près d'un an avec les maires du département pour recueillir leur sentiment sur nos propositions. J'ai d'ailleurs, avec Nicolas Lacombe, que j'ai chargé de suivre ce dossier, amendé le projet initial sur la base des recommandations des élus de terrain.

J'ai bien entendu quelques cassandres indiquer que nous allions diminuer l'aide aux communes et qu'il était scandaleux d'agir ainsi. C'est tout simplement faux : les moyens resteront à niveau constant, ce sont leurs critères de répartition qui changent. Il eût été plus exact de dire ou d'écrire que le Conseil général cessera d'augmenter les aides aux communes comme nous l'avons régulièrement fait depuis 4 ans. La période, en effet, ne le permet plus, tout le monde en conviendra. Mais il n'en demeure pas moins que je prendrai comme référence l'année 2012, où les soutiens aux collectivités ont été bien plus élevés qu'ils ne l'étaient en 2008, à notre arrivée.

Concrètement, quatre modifications essentielles seront apportées :

- une refonte des taux d'intervention et des assiettes éligibles, avec des plafonds relevés, pour permettre l'accompagnement d'un plus grand nombre de projets
- l'introduction de critères de solidarité par un mécanisme de bonification en fonction des ressources et des efforts fiscaux
- la création d'un éco-bonus pour inciter les communes à la sobriété énergétique et à l'utilisation de matériaux locaux dans leurs travaux
- la mise en œuvre de critères de coordination que ce soit avec la DETR de l'Etat ou entre les différents projets de la commune.

Vous le constatez, il n'y a pas de purge. Il y a de l'adaptation, de l'innovation et de la justice dans nos propositions. Je mets d'ailleurs en garde ceux qui clament le contraire : les faits pourraient bien leur donner tort, car les communes continueront d'être soutenues très convenablement.

Pas de coupes, pas de désengagement, mais une gestion serrée. La vérité, c'est que nous menons une politique budgétaire sérieuse, et cela dans l'intérêt des contribuables de ce département.

La décision modificative numéro 2 en est d'ailleurs l'illustration.

Les 7 million d'€ de mouvement budgétaire dont il est question ne modifient certes pas l'équilibre général du budget mais ils permettent tout de même d'en saisir les tendances lourdes et de procéder à des ajustements nécessaires.

Je me permets d'insister sur trois points :

- D'abord la justesse de nos prévisions qui tablaient je vous le rappelle sur des recettes de fonctionnement en baisse – ce sera le cas car les DMTO restent déprimés – et des dépenses sociales en hausse – ce sera aussi le cas. Il apparaît à cet égard judicieux, *a posteriori*, d'avoir conservé des disponibilités au titre de dépenses imprévues en cours d'exercice pour honorer nos obligations sociales qui augmentent de près de 6 millions d'€, tout spécialement dans le domaine de la protection de l'enfance. Nous y reviendrons lors du rapport d'analyse des dépenses sociales 2012 que j'ai souhaité vous présenter



- Ensuite la continuité dans nos choix stratégiques avec des dépenses de personnel contenues, des dépenses d'administration générale maîtrisées et des ajustements à la hausse s'agissant des soutiens au secteur associatif et aux porteurs de projets. De nombreux dossiers de développement local sont d'ailleurs à l'ordre du jour de nos débats
- Enfin une grande rigueur de gestion avec une approche très fine du suivi des opérations en investissement de façon à ce que notre niveau d'emprunt soit ajusté aussi précisément que possible. Aussi 9 700 000 € de crédits seront-ils reportés sur l'exercice 2013, dont une moitié correspond d'ailleurs à des reports de demandes de paiement de l'agglomération d'Agen. Preuve, s'il en était besoin, que les subventions à la CAA existent bel et bien et ne sont point une invention de ma part !

Au-delà de cette décision modificative, il n'en demeure pas moins que la situation budgétaire du Conseil général est loin d'être confortable et appellera de nouveaux et importants efforts dans la perspective de l'élaboration du budget 2013.

Les 5 années passées de décrochage entre dépenses sociales et compensations nationales ont laissé des stigmates durables dans la structure même de notre budget et se sont traduites par une élévation structurelle du niveau d'emprunt, lequel est venu en quelque sorte se substituer aux défaillances de l'Etat. Mais au terme d'une décennie d'évolution régulière de l'encours de dette, il importe désormais de stabiliser le niveau d'emprunt, de ne plus le laisser croître.

Pour 2013, le Gouvernement nous y aidera pour partie avec l'annonce du déblocage de 170 millions d'€ exceptionnels, hors régulation budgétaire sur les dotations aux collectivités, en faveur des départements en difficultés. Ce chiffre est à rapprocher des 75 millions d'€ dégagés en 2010 sur des motifs comparables. On le voit, l'effort est substantiel à l'heure où le redressement du pays nécessite un effort important des collectivités territoriales.

Mais l'essentiel n'est pas là. Passée l'urgence, nous le savons, il importe de régler le problème de façon structurelle. Il me semble que le Gouvernement a pris la mesure de l'enjeu en proposant un pacte de confiance Etat – Département dont un des engagements porte sur la compensation du financement des allocations de solidarité nationale servies par le Conseil général à l'horizon 2014.

Le Parlement travaillera sur cet aspect des relations Etat – Conseils généraux dans le courant du premier semestre 2013, parallèlement aux travaux relatifs à l'acte III de la décentralisation. Dans ce débat, j'emploierai toute ma détermination pour faire aboutir nos légitimes revendications en matière de couverture des dépenses sociales transférées.

J'ai d'ailleurs souhaité que soit distribué à chacun d'entre vous le document cosigné du Premier Ministre et du président de l'Assemblée des Départements de France.

Après des années de stigmatisation des collectivités locales et d'affaiblissement institutionnel et financier des départements, le changement est palpable.

Je vous remercie de votre attention.

**NB : Seul le prononcé fait foi.**